

Message du président

Renouveau dans la lutte

Depuis quelques mois, notre organisation fait face à de nouveaux défis tant à la table de négociation que dans le contexte politique en général. Nous savons tous que les droits des travailleurs et travailleuses au gouvernement fédéral ainsi que certaines de leurs libertés fondamentales sont menacés. Pour relever ces nouveaux défis, l'ACEP doit constamment renouveler ses façons d'agir et développer de nouvelles stratégies afin de mieux défendre les droits

Suite à la page 2 ▶

Dans ce numéro

- ▶ **Message du président. Renouveau dans la lutte**p.1
- ▶ **Solidarité syndicale à grande échelle**p.1
- ▶ **Mobilisation, le nouveau mot à la mode à l'ACEP**p.3
- ▶ **Congés de maladie et leçon d'humilité pour le ministre Clement**p.5
- ▶ **Les négociations collectives pour les groupes EC et TR. Quelles sont les principales demandes de l'ACEP?**p.7
- ▶ **Négociations sous C-4, conciliation obligatoire**p.8
- ▶ **Le nouveau site web de l'ACEP vaut le détour**p.10
- ▶ **Conseil exécutif national**p.12
- ▶ **Personnel du Bureau national**p.12

Solidarité syndicale à grande échelle



Manifestation le 15 septembre à Ottawa

Des syndiqués ont manifesté devant les bureaux du Conseil du Trésor le 15 septembre afin de protester contre les changements proposés au régime de congés de maladie.

Première au Canada: les principaux agents négociateurs des employés du gouvernement fédéral ont décidé d'unir leurs efforts pour contrer l'offensive du gouvernement conservateur visant à faire régresser les droits des employés fédéraux.

Les concessions exigées présentement par le gouvernement fédéral à la table de négociation découlent directement du projet de loi C-4 adopté en décembre 2013. Cette législation attaque les droits des employés du gouvernement à la négociation collective et à la repré-

sentation syndicale en plus d'éliminer d'importantes protections en matière de santé et de sécurité. Le président du Conseil du Trésor, Tony Clement, a été clair sur ce point. Le but de la loi C-4 est de modifier les relations de travail

Suite à la page 4 ▶

Message du président, suite de la page 1

et les conditions de travail de ses membres

Ainsi, afin d'assurer une conclusion positive aux présentes négociations, il a fallu unifier les forces et les énergies présentes dans l'ensemble des unités de négociation pour répondre de façon efficace aux demandes de concessions du gouvernement. Trop souvent dans le passé, cet employeur a pu profiter de l'absence de cohésion stratégique parmi les agents négociateurs pour imposer sa volonté à la table de négociation. Cette collaboration intersyndicale était devenue indispensable et nous travaillons maintenant main dans la main avec les autres agents négociateurs du gouvernement fédéral. Il est important de souligner que nous avons réalisé cette collaboration tout en préservant l'autonomie et la personnalité distincte de notre organisation.

Dans le cadre de cette entente, les agents négociateurs se sont engagés à utiliser toutes les ressources pécuniaires et humaines qui seront nécessaires pour lutter contre les concessions à la table de négociation. Nous avons également entamé des recours juridiques afin de faire annuler certains articles de la loi C-4. Nous visons par ailleurs à sensibiliser les membres à la menace qui plane sur les libertés d'association et d'expression et obtenir des appuis concrets des syndicats du secteur privé, des organisations communautaires et du grand public en général. Il y a là beaucoup de travail à faire, mais nous sommes

*Solidarité*

Sur la photo on reconnaît à gauche, Larry Rousseau, vice-président exécutif régional, région de la capitale nationale de l'AFPC et Claude Poirier, président de l'ACEP lors de la manifestation du 15 septembre.

confiants qu'avec cette nouvelle solidarité intersyndicale, nous y arriverons.

Il est aussi primordial que tous nos membres soient mobilisés comme jamais ils ne l'ont été auparavant. Pour être mobilisés, nos membres doivent être bien informés tant au sujet de ce qui se passe à la table de négociation que sur la scène politique. Nous avons déjà offert des cours de mobilisation et participé à la réorganisation de cer-

taines sections locales afin de nous assurer d'un leadership solide à l'intérieur de chacune des sections de l'ACEP. Ainsi il sera plus facile de communiquer avec les membres et de recueillir leurs opinions quand nous devons prendre des décisions importantes.

Afin de communiquer des informations pertinentes dans les plus brefs délais aux membres du syndicat, l'ACEP utilise une panoplie de moyens : son site web, sa

***N*otre meilleure stratégie a consisté à unifier les forces et les énergies présentes dans l'ensemble des unités de négociation pour répondre de façon efficace aux demandes de concessions du gouvernement.**

liste de courriels et les médias sociaux. Les membres peuvent donc s'abonner au flux RSS pour recevoir automatiquement les affichages postés sur le site web. Vous devriez également vérifier que nous avons votre adresse courriel personnelle afin d'éviter que les barrières érigées dans certains ministères et agences ne bloquent nos courriels. En outre, en vous abonnant à nos fils Twitter, vous recevrez non seulement des informations sur le syndicat, mais également sur la situation politique et les chan-

gements qui touchent la fonction publique.

Finalement, nous avons apporté des changements importants aux activités politiques de l'ACEP. Nous sommes maintenant inscrits au registre des lobbyistes du gouvernement fédéral et nous multiplions les rencontres avec députés et sénateurs afin d'exposer le point de vue de l'ACEP dans le domaine de la protection des droits des travailleurs et travailleuses et des conséquences électorales qui pourraient survenir si le gouvernement

continue de s'attaquer à ces droits.

En terminant, je m'en voudrais de ne pas souligner le travail efficace qui est effectué par les membres de l'ACEP et son personnel pour améliorer de façon constante notre mobilisation, nos communications et notre action politique. Grâce aux efforts combinés de tous ces gens, nous pourrions continuer de travailler à la protection des droits des membres de l'ACEP. ●

Claude Poirier

Mobilisation, le nouveau mot à la mode à l'ACEP

Les activités de mobilisation atteignent un niveau d'intensité jamais vu dans l'histoire de l'organisation. Le Plan d'action sur la mobilisation (PAM) de l'ACEP a été adopté le 24 septembre 2014. Le PAM prévoit des activités de mobilisation intersyndicales et l'élaboration d'outils pour aider les membres à passer à l'action dans leurs milieux de travail. Le PAM prévoit aussi l'élaboration de processus et de protocoles stratégiques en vue d'un vote de grève, si nécessaire, comme l'a établi le comité du plan d'action sur la mobilisation de l'ACEP.

Ce nouveau niveau de mobilisation est rendu nécessaire en raison de la Loi no 2 sur le plan d'action économique. Cette nouvelle loi a fait basculer le pouvoir de négociation entièrement du côté de l'employeur. Les mesures d'austérité que renferme le plan d'action économique menacent aussi les avantages principaux dont bénéficient actuellement les membres de l'ACEP, dont les congés de maladie, et enlèvent aux agents négociateurs le droit de choisir l'arbitrage.

L'ACEP a nommé Claude Archambault agent de mobilisation pour une affectation de six mois à compter du 1er septembre 2014,

afin de mettre en œuvre le Plan d'action sur la mobilisation et de coordonner les activités.

Certaines des activités ont déjà eu lieu. La nouvelle séance de formation sur la mobilisation a été offerte aux représentants de l'ACEP et aux dirigeants des sections locales les 9, 10, 16 et 17 septembre 2014. Dix personnes ont participé sur place à la séance en anglais les 9 et 10 septembre, et neuf ont participé en ligne. La séance en français a eu lieu les 16 et 17 septembre. Six personnes ont participé sur place et neuf ont participé en ligne à partir de lieux éloignés en se connectant au logiciel Teamviewer qui leur

a permis de voir la présentation PowerPoint en temps réel.

La formation sur la mobilisation a pour but de donner aux représentants et aux dirigeants des sections locales de l'ACEP un aperçu des principes de mobilisation, de les informer sur l'importance de mobiliser les membres et de leur enseigner comment organiser les membres et obtenir leur appui au niveau des sections locales pendant les négociations collectives.

Les séances de formation ont été un excellent forum de discussion sur la négociation collective et les activités de mobilisation à venir.

Suite à la page 4 ►

Mobilisation, suite de la page 3

Les commentaires formulés par les participants étaient dans l'ensemble positifs et constructifs. Notamment, les participants ont recommandé d'inviter des membres du personnel des communications de l'ACEP et de l'équipe de négociation collective à de futures formations. Les participants ont également aimé avoir l'occasion de formuler leurs points

de vue sur la mobilisation.

L'ACEP prévoit aussi des séances d'information sur le déroulement des négociations pour les sections locales de la RCN, de même que des séances d'information par téléconférence pour les sections locales dans les régions plus tard cet automne.

L'utilisation du logiciel Teamviewer pour les séances de formation sur la mobilisation était une première à l'ACEP; les partici-

pants à la formation n'ont éprouvé aucune difficulté technique avec le logiciel, mais ils ont eu des problèmes audio avec les casques d'écoute. Les participants en ligne ont pu entendre la séance de formation en se connectant au système audio de l'ACEP avec leurs téléphones mains libres. L'ACEP tentera de régler ces difficultés techniques en vue des prochaines séances de formation utilisant Teamviewer. ●

Solidarité syndicale, suite de la page 1

dans la fonction publique de façon à ce que le gouvernement puisse imposer sa volonté aux travailleurs et travailleuses.

Devant l'ampleur de cette attaque sans précédent dans l'histoire moderne des relations de travail au Canada, les agents négociateurs (voir la liste en page 5) ont signé une entente formelle afin de protéger les droits de leurs membres. Par cette entente, ils se sont engagés à consacrer les ressources financières et humaines qui seront nécessaires et à recourir aux tribunaux dans les cas opportuns. Une demande de contestation constitutionnelle de certaines parties de C-4

a déjà été présentée à la Cour supérieure de l'Ontario.

Pour le moment, la lutte se déroule principalement à la table de négociation. Les agents négociateurs ont décidé ensemble de rejeter catégoriquement toute tentative de l'employeur d'imposer des concessions aux conventions collectives, y compris au chapitre des congés de maladie.

Pour le président de l'ACEP, Claude Poirier, une solidarité sans faille au cours des négociations contractuelles est un élément clef dans la lutte contre les concessions que le gouvernement essaie d'imposer à ses membres:

« Nous faisons face à un employeur qui dispose de ressources immenses pour imposer sa volonté

pendant ces négociations, a déclaré Poirier. C'est pourquoi, nous les agents négociateurs, devons unir nos ressources afin de créer un contrepoids efficace à la force du gouvernement et ainsi protéger les droits des travailleurs fédéraux. »

Dans un avenir rapproché, d'importantes campagnes de sensibilisation seront lancées tant auprès des membres que du grand public afin d'expliquer la portée réelle de la réforme que le gouvernement conservateur veut imposer dans le domaine des relations de travail au Canada. Cette réforme attaque des droits fondamentaux des travailleurs fédéraux, comme la liberté d'expression et d'association.

Du côté de l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada, on estime que le gouvernement a comme but non seulement d'imposer des compressions budgétaires, mais aussi d'enlever aux travailleurs l'autonomie et les droits que les syndicats du secteur public défendent et font respecter depuis plus de 50 ans.

Les agents négociateurs ont signé une entente formelle afin de protéger les droits de leurs membres

La présidente de l'IPFPC Debi Daviau, croit, « que cette entente intersyndicale est très précieuse, sinon essentielle, si nous voulons continuer de travailler à l'avancement des droits des fonctionnaires. »

Les syndicats du secteur privé seront aussi interpellés. On leur demandera de communiquer avec leurs membres et le public en général afin d'exprimer publiquement leur opposition aux changements imposés par le gouvernement conservateur.

Les agents négociateurs ayant signé le pacte de solidarité :

- ▶ Association canadienne des agents financiers
- ▶ Association des juristes de Justice
- ▶ Association canadienne du

contrôle du trafic aérien, section locale 5454

- ▶ Association canadienne des employés professionnels
- ▶ Association des pilotes fédéraux du Canada
- ▶ Guilde de la marine marchande du Canada
- ▶ Association des professeurs des collèges militaires canadiens
- ▶ Syndicat des agents de communications de la Garde côtière, section locale 2182
- ▶ Unifor, section locale 588-G
- ▶ Association des métiers des chantiers maritimes du gouvernement fédéral
- ▶ Conseil des métiers

et du travail des chantiers maritimes du gouvernement fédéral (est)

- ▶ Conseil des métiers et du travail des chantiers maritimes du gouvernement fédéral (ouest)
- ▶ Fraternité internationale des ouvriers en électricité, section locale 2228
- ▶ Association professionnelle des agents du service extérieur
- ▶ Institut professionnel de la fonction publique du Canada
- ▶ Alliance de la Fonction publique du Canada
- ▶ Association des employés du Conseil de recherches ●

Congés de maladie et leçon d'humilité pour le ministre Clement

Jamais les fausses déclarations d'un ministre du cabinet de Stephen Harper n'ont été mises à jour aussi rapidement et publiquement que celles faites durant l'été par le ministre Tony Clement au sujet des congés de maladie dans la fonction publique fédérale.

Les fonctionnaires fédéraux, disait-il, prennent trop de congés de maladie. En fait, a-t-il ajouté, ils en prennent trois fois plus que les travailleurs du secteur privé. Ces congés, à nonnait-il sur toutes les tribunes médiatiques, représentent un déficit de plus de 5 milliards de dollars dans les livres comptables du gouvernement.

Le ministre Clement essayait ainsi préparer le terrain pour les

négociations à venir avec les principaux syndicats représentant les employés du gouvernement fédéral. Son intention : abolir le régime actuel des congés de maladie et le remplacer par un autre régime qui offrirait cinq jours de congé de maladie au lieu de 15 et qui imposerait une période de sept jours sans salaire si un fonctionnaire est malade pendant plus de cinq jours par année.

Peu de temps après cette première salve médiatique du ministre Clement, un organisme du gouvernement fédéral corrigeait les propos du ministre. Statistique Canada publiait un rapport* indiquant que les employés du secteur public prennent sensiblement le nombre de congés de maladie que les travailleurs du secteur privé. En fait,

Suite à la page 6 ▶

Congés de maladie, suite de la page 5

la différence de congés de maladie entre les secteurs public et privé, écrivait-on dans le document, était de quelques heures par année. Pas de quoi à fouetter un chat.

Quelques jours plus tard, le bureau du Directeur parlementaire du budget* en remettait. Dans son rapport, le directeur du budget statuait clairement que les congés de maladie des fonctionnaires fédéraux ne coûtent finalement pas grand-chose au trésor public. Selon le rapport, les ministères n'ont généralement pas de politique de remplacement des travailleurs en congé de maladie de courte durée, ce qui fait que ces absences n'ajoutent en rien aux

dépenses du gouvernement.

Le ministre Clement n'a pas reculé pour autant, et ce même si son ballon d'essai lui a explosé en pleine figure, et sur la place publique de surcroît. Dans sa liste de revendications en vue des présentes négociations, il a demandé l'abolition du régime actuel de congés de maladie et son remplacement par un régime qui, à toutes fins pratiques, forcerait les employés à aller travailler lorsqu'ils sont malades.

Il est évident qu'avec son régime de congés de maladie, le ministre Clement a trouvé une solution à un problème qui n'existe pas. Ses actions semblent guidées seulement par un désir de faire la vie dure aux fonctionnaires. Les principaux agents négociateurs,

Le président
du Conseil du
Trésor a trouvé
une solution à
un problème qui
n'existe pas.

l'ACEP en tête, n'entendent pas baisser les bras dans ce dossier. Ils sont bien déterminés à défaire cette proposition. De nombreux documents, articles et communiqués de presse, ont déjà été publiés afin de débusquer le ministre Clement et d'exposer la somme de faussetés répandues par son gouvernement en vue des présentes négociations. ●

*Références :

- Comprendre l'écart des absences du travail entre les secteurs public et privé. Statistique Canada : <http://www.statcan.gc.ca/pub/75-006-x/2013001/article/11862-fra.htm>
- Analyse financière des congés de maladie de la fonction publique fédérale. Directeur parlementaire du budget (document PDF) : <http://www.pbo-dpb.gc.ca/files/get/publications/279?path=%2Ffiles%2Ffiles%2FSick+Leave+FR.pdf>

Les négociations collectives pour les groupes EC et TR.

Quelles sont les principales demandes de l'ACEP?

Au cours de ces négociations, l'employeur va tenter de faire reculer les droits des travailleurs, notamment au chapitre des congés de maladie. Du côté de l'ACEP, par contre, nos chercheurs et négociateurs, après consultations avec les membres, ont développé une série de revendications contractuelles qui sont de nature à améliorer les conditions de travail de ses membres tout en permettant une livraison plus efficace des services gouvernementaux à la population.

Il serait illusoire de croire que l'employeur va accueillir favorablement toutes ces revendications. Il est néanmoins important de présenter l'essence des principales revendications parce qu'elles contiennent en quelque sorte la vision d'avenir à long terme que l'ACEP a pour les conditions de travail de ses membres.

A- Harcèlement

Présentement la convention collective ne parle que de harcèlement sexuel. Or des rapports publiés récemment indiquent qu'environ 30 % des employés du gouvernement fédéral disent avoir été victimes de harcèlement sous une forme ou une autre. C'est pourquoi l'ACEP demande d'élargir considérablement la définition du mot harcèlement et d'inclure dans la convention collective le harcèlement tel que défini par la Loi canadienne sur les droits de la personne.

B- Congés avec ou sans solde

De nombreux changements sont requis à ce chapitre afin d'obtenir une véritable modernisation de la convention collective. Il serait trop long d'énumérer tous ces change-

ments, mais en voici les principaux: la journée de la famille, le troisième lundi de février, célébration qui est déjà acceptée dans cinq provinces canadiennes, Alberta, Ontario, Manitoba, IPE et Saskatchewan; les congés de deuil, les congés pour obligations familiales, congés de sélection du personnel, convenance personnelle, rendez-vous médicaux ou pour soins dentaires.

De plus, l'ACEP est d'avis qu'il faut inclure dans la convention collective un article obligeant l'employeur à fournir par écrit sur demande de l'employé les explications des besoins opérationnels qui justifient le rejet d'une demande de congé.

C- Formation et développement de la carrière.

L'ACEP demande des améliorations au chapitre des congés d'étude ainsi que la création d'une allocation de 1 500 \$ par année qui devra être utilisée à des fins de formation professionnelle.

D- Heures supplémentaires

Les membres de l'ACEP devraient pouvoir reporter à l'année suivante l'utilisation des congés compensa-

toires.

E- Évaluation du rendement

L'ACEP demande d'inclure dans la convention collective le libellé d'une procédure d'évaluation du rendement. De cette façon, l'employé aura le droit de déposer un grief s'il n'est pas satisfait de l'évaluation de son rendement. Nous savons déjà que l'employeur est en principe d'accord avec le libellé de la procédure proposée par l'ACEP. Cette procédure est une réflexion des principes reconnus par la jurisprudence en matière de gestion du rendement. Un de ses avantages marqués c'est qu'elle établit une nette distinction entre les questions de rendement et les questions de discipline.

F- Charge de travail,

L'ACEP est d'avis que la réduction des effectifs à l'intérieur d'un ministère ne devrait pas occasionner une surcharge de travail aux employés qui restent en place.

G- Télétravail

Ceci est un enjeu qui devait être discuté lors des négociations précédentes mais qui malheureusement ne l'a pas été. L'ACEP croit

Les négociations..., suite de la p. 7

que le temps est venu d'établir des règles précises à ce sujet afin que les employés qui le désirent puissent accomplir leurs tâches sur des lieux autres que ceux de l'employeur.

Ces règles devront naturellement tenir compte des intérêts respectifs de l'employeur et des employés. Il est important que les

mêmes règles s'appliquent à tous les membres de l'unité de négociation afin d'éviter la création de mesures disparates d'un ministère à l'autre.

H- Aménagement des lieux de travail

L'ACEP désire établir un processus de consultations continues sur tout ce qui est lié à la conception de bureau. Il serait nécessaire de

créer des comités consultatifs sur ce sujet tout en permettant au Comité santé-sécurité des ministères de jouer un rôle consultatif.

Ceci permettrait de mieux encadrer le droit du fonctionnaire à être traité comme un employé vis-à-vis du lieu de travail, et non pas comme un consultant ou tout autre type de travailleur avec qui l'employeur n'entretient pas une relation employeur-employé. ●

Négociations sous C-4, conciliation obligatoire

Avec la loi C-4, le gouvernement a provoqué la fin d'une longue tradition de l'ACEP, celui du recours à l'arbitrage lors de la négociation collective. Dans le passé, ce processus d'arbitrage à maintes fois permis de renouveler des conventions collectives sans avoir recours à des interruptions de travail. Avec la loi C-4, les conservateurs de Stephen Harper ont décidé d'imposer la voie « conciliation-grève », une méthode qui place les deux parties dans une situation conflictuelle et qui peut conduire à la grève.

Cette décision des conservateurs peut avoir de graves conséquences pour les membres de l'ACEP. Auparavant, en cas d'impasse à la table de négociation, l'arbitrage permettait au syndicat de faire appel à une tierce partie qui pouvait imposer une convention collective sans qu'il y ait interruption de services. Avec C-4, les choses ont changé.

Dans l'ensemble des négociations pour le renouvellement des conventions collectives du secteur public fédéral, le gouvernement décide désormais seul quel syndicat a le droit de recourir à l'arbitrage et quel syndicat doit passer par la conciliation-grève. Pour l'ACEP, le gouvernement a décidé que ce

serait la conciliation-grève. L'ACEP a récemment demandé au Conseil du Trésor de recourir au processus d'arbitrage dans ces négociations aux tables EC et TR « afin de respecter les contribuables canadiens qui souhaitent que les parties à la table de négociation négocient en évitant les incertitudes des interruptions de services . »*1

Le gouvernement a rejeté cette demande du revers de la main. «... l'employeur ne désire pas remplacer le mécanisme de résolution de conflit actuellement en place pour l'arbitrage ».*2 L'ACEP est donc maintenant forcée contre son gré d'emprunter la voie de la conciliation-grève afin de négocier le renouvellement de la convention collective.

Que signifie la conciliation-grève pour les membres de l'ACEP ?

Si les membres des équipes de négociation de l'ACEP constatent qu'il est impossible d'en arriver à une entente à la table de négociation, ils peuvent demander la création d'une Commission de l'intérêt public (CIP). Cette Commission est créée par le gouvernement et ses membres sont obligés de tenir compte des critères contenus dans la loi et qui sont favorables à l'employeur comme « la situation fiscale du Canada par rapport à ses politiques budgétaires énoncées. » De plus, les recommandations de la Commission ne sont pas exécutoi-

res. Après la création de la CIP, les deux parties présentent leurs revendications respectives aux membres de la CIP qui rédigent un projet de convention collective.

Si l'équipe de négociation de l'ACEP juge que la proposition de la CIP est inacceptable, il faudra alors décider s'il est possible de négocier davantage ou s'il est opportun de tenir un vote de grève. Le président de l'ACEP peut demander la tenue d'un vote de grève sept jours après la publication du rapport de la CIP.

Désignations

Avant la loi C-4, l'employeur et les représentants des employés devaient négocier une liste des services essentiels, c'est-à-dire ceux qu'il est nécessaire de maintenir en cas d'arrêt de travail. Avec C-4, le gouvernement conservateur s'est arrogé le droit de faire ces désignations unilatéralement, se limitant à une consultation des syndicats. Finies les négociations avec les employés au sujet des services essentiels.

Si par inadvertance, le gouvernement décrétait que plus de 80 % des membres d'une unité de négociation occupent des postes essentiels, cette unité de négociation se verrait alors accorder le droit de recourir à l'arbitrage. Il est alors

facile d'imaginer que le gouvernement pourrait désigner 75 % des postes essentiels à l'intérieur d'une unité de négociation, ce qui réduirait considérablement l'impact d'un éventuel arrêt de travail. Ces nouvelles dispositions de la loi sont d'ailleurs l'objet d'une contestation constitutionnelle devant la Cour supérieure de l'Ontario présentée par l'Alliance de la Fonction publique du Canada et qui a l'appui des

Les membres de l'ACEP font face à une attaque sans précédent de la part de ce gouvernement conservateur qui aimerait voir les relations de travail retourner à ce qu'elles étaient au dix-neuvième siècle.

agents négociateurs de la fonction publique fédérale.

Mobilisation

Les membres de l'ACEP font face à une attaque sans précédent de la part de ce gouvernement conservateur qui aimerait voir les relations de travail retourner à ce qu'elles étaient au dix-neuvième siècle, alors que les patrons édictaient tout simplement les salaires et conditions de travail sans que les employés aient leur mot à dire.

Les droits collectifs et les pouvoirs de négociation des membres de l'ACEP sont menacés. C'est pourquoi l'ACEP a déjà mis sur pied une série de cours sur la mobilisation et l'activisme syndical et a renforcé les structures internes de plusieurs sections locales. C'est également la raison pour laquelle le Conseil exécutif de l'ACEP a créé un Comité de la mobilisation et des moyens de pression pour appuyer les communica-

tions avec les membres durant cette ronde. À partir de maintenant, et jusqu'à la ratification de la prochaine convention collective, il est essentiel que les membres démontrent une solidarité à toute épreuve. Contactez les dirigeants de vos sections locales afin d'obtenir les plus récentes informations et envoyez des mots d'encouragement aux membres de votre équipe de négociation. Le site Web de l'ACEP est aussi un excellent moyen de rester informé. ●

Références :

*1 Lettre du 22 avril de l'ACEP au Conseil du Trésor

*2 Lettre du 9 mai 2014 du Conseil du Trésor à l'ACEP

Le nouveau site web de l'ACEP vaut le détour

À la mi-juin, l'ACEP a inauguré un nouveau site web plus convivial et plus facile à parcourir. Après 13 années de bons et loyaux services de l'ancien site, il était temps de procéder à une refonte en profondeur. Toutefois, ce qui a déclenché l'opération renouveau et en a accéléré les étapes c'est que notre fournisseur nous a annoncé en mars qu'il cesserait sous peu ses opérations. Il fallait donc retrousser nos manches et se mettre à l'ouvrage.



ALLER AU CONTENU // ACCUEIL ENGLISH



AU SUJET DE L'ACEP ▾ GROUPES/SECTIONS LOCALES ▾ SERVICES ▾ RESSOURCES ▾ NOUVELLES / ÉVÈNEMENTS ▾ FAQ CONTACTEZ-NOUS ▾



Défendre votre régime de retraite

Le Régime de retraite de la fonction publique est viable et capitalisé. Pourquoi est-il constamment attaqué?


DÉTAILS

Élections 2014

Revoyez la webdiffusion du débat du 16 octobre
[Lire la suite](#)

Négociations collectives et mobilisation 2014

[Lire la suite](#)

 VOTRE SECTION LOCALE

 CONVENTION COLLECTIVE

 ENJEUX ET CAMPAGNES

 INSCRIPTION MEMBRES

Nouvelles

AUTRES NOUVELLES

Forum des candidats : échanges nombreux et webdiffusion
le 23 octobre 2014

Les quatre candidats au poste de président de l'ACEP et l'un des candidats au poste de vice-président ont rencontré les membres le 16 octobre lors du Forum des candidats. Ils ont pu exposer leurs programmes et répondre à des questions provenant des membres sur place, ou qui avaient envoyés leurs questions au préalable par courriel.

Rencontre d'information sur l'état des négociations pour les membres EC à Statistique Canada

le 21 octobre 2014

Des séances d'information ont été organisées pour les membres de la section locale 503 à Statistique Canada. Les rencontres d'information sur la négociation pour le groupe EC se tiendront les 26 et 27 novembre.

Le nouveau site web de l'ACEP est une plateforme moderne et attrayante.

L'ancien site de l'ACEP comptait des milliers de pages, permettait de retrouver des tonnes de renseignements, mais était d'une navigation complexe. Les membres et élus de l'ACEP que nous avons consultés durant l'opération de préparation

du contenu nous ont demandé de nous assurer que la documentation complète que l'on peut trouver soit encore là, tout en rendant la navigation plus simple. Plusieurs nous ont également demandé de faire en sorte que le site soit facilement

consultable au moyen de cellulaires et tablettes.

Ayant en tête ces recommandations, nous avons travaillé avec une firme d'Ottawa, EnvisionOnline, choisie à l'issue d'un appel d'offres. La petite équipe d'Envision nous

a permis de choisir une plateforme et une présentation plus contemporaine qui convient au type de renseignements que l'ACEP partage avec ses membres.

Ainsi, dans le tiers supérieur de l'écran de la page d'accueil, vous pouvez facilement naviguer vers les infos sur l'ACEP, les sections locales et groupes professionnels, les services, les ressources et les dernières actualités. Bien en évidence sous ces menus des photos en rotation qui permettent d'attirer l'attention sur des documents, enjeux ou activités d'importance. Quatre boutons sous ces photos donnent accès aux pages des sections locales, conventions collectives, enjeux et campagnes et aux pages où vous pouvez mettre à jour les informations vous concernant. Finalement, le tiers inférieur permet aussi un accès rapide à certaines

sections du site comme les comités, les renseignements sur les négociations collectives en cours et autres sujets brûlants.

Le moteur de recherche est très efficace et permet rapidement de trouver des documents que la navigation traditionnelle ne permet pas toujours de retrouver. Finalement, un clic sur les icônes du coin inférieur droit vous mène au blogue du président, à notre fil twitter et, surtout, au flux RSS (Rich Site Summary) qui met à jour automatiquement tous les affichages de la page d'accueil du site de la section « nouvelles ». C'est un outil que vous pouvez facilement installer sur un cellulaire, une tablette ou un ordinateur afin de voir d'un coup d'œil ce qui se passe à l'ACEP.

Nous travaillons constamment à rendre notre site plus utile et plus

facile à utiliser. Si vous utilisez un cellulaire ou une tablette, vous constaterez que le site s'affiche très bien sur votre appareil. Afin de vous rendre la vie encore plus facile, nous sommes en train de convertir plusieurs fichiers PDF en page web « normales » afin de faciliter votre lecture et rendre le site plus accessible.

Bref, bien qu'il continue à recevoir des soins constants pour le rendre encore plus accessible et encore plus facile à consulter, le site web de l'ACEP offre déjà une interface conviviale et une présentation améliorée. Rendez-vous-y afin de le constater par vous-même : www.acep-cape.ca/fr

Et n'hésitez pas à nous écrire pour nous faire part de vos commentaires ou suggestions en vue d'améliorer le site : general@acep-cape.ca. ●

Rencontres d'information sur les négociations pour membres EC à Bibliothèque et Archives Canada le 7 novembre.

le 21 octobre 2014

Une séance d'information a été organisée pour les membres EC à Bibliothèque et Archives Canada. La rencontre se tient de midi à 13h le 7 novembre au Centre Sportif de Gatineau, 850 Boulevard de la Gappe à Gatineau, salle 254.

Rencontres d'information sur les négociations TR et EC le 4 novembre à Montréal.

le 21 octobre 2014

Une séance d'information a été organisée pour les membres des sections locales 402 et 900 de la région de Montréal. La rencontre se tient de midi à 13h le 4 novembre à la salle Hibiscus, au Holiday Inn, 99, rue Viger ouest, Montréal.



CONTACTEZ-NOUS

Association canadienne des employés professionnels - Canadian Association of Professional Employees

100, rue Queen 4e étage // Ottawa (Ontario) K1P 1J9

613.236.9181 / 1.800.265.9181 // Télécopieur: 613.236.6017 // Courriel: general@acep-cape.ca

SUIVEZ-NOUS



Association canadienne des employés professionnels Conseil exécutif national

Les comptes rendus des réunions de tous les comités de l'ACEP sont affichés sur www.acep-cape.ca

Claude Poirier	Président	ACEP
Riley Brockington	Vice-président EC/BdP	Statistique Canada
André Picotte	Vice-président TR	Travaux Publics et Services gouvernementaux Canada
Ben Black	Administrateur EC	Bureau de la traduction
Jean-Luc Bourdages	Administrateur BdP	Travaux Publics et Services gouvernementaux Canada
Alexander Butler	Administrateur EC	Bibliothèque du Parlement
Cindy Creran	Administratrice EC	Travaux Publics et Services gouvernementaux Canada
Sandra Gagnon	Administratrice EC	Ministère de la Justice
Nick Giannakoulis	Administrateur EC	Agence canadienne de développement international
Loïc Haméon	Administrateur TR	Agence de la santé publique du Canada
Salma Jaroudi	Administratrice EC	Travaux Publics et Services gouvernementaux Canada
Ann Kurikshuk-Nemec	Administratrice EC	Bureau de la traduction
Stephen Mullen	Administrateur TR	Agriculture et Agroalimentaire Canada
Gregory Phillips	Administrateur EC	Statistique Canada
Claude Danik	Directeur général des politiques	ACEP
Jean Ouellette	Directeur général des opérations	ACEP
Donna Martin	Gestionnaire des services d'administration	ACEP

Sections locales de l'ACEP : Pour connaître les membres de l'exécutif de votre section locale, veuillez consulter les pages sur le site web de l'ACEP sous l'onglet « Groupes/Sections locales » où ces renseignements sont constamment mis à jour.

Association canadienne des employés professionnels Personnel du Bureau national

Claude Poirier	Président	cpoirier@acep-cape.ca
Claude Danik	Directeur général des politiques	cdanik@acep-cape.ca
Jean Ouellette	Directeur général des opérations	jouellette@acep-cape.ca
Donna Martin	Gestionnaire des Services d'administration	dmartin@acep-cape.ca
Hélène Paris	Agente de recherche	hparis@acep-cape.ca
Lionel Dionne	Agent de recherche/Négociations	ldionne@acep-cape.ca
Deborah Flander	Agente des communications	dflander@acep-cape.ca
Patrick O'Reilly	Adjoint à l'agente des communications	poreilly@acep-cape.ca
Brigitte Richard	Adjointe à l'agente des communications	brichard@acep-cape.ca
Pierre Lebel	Agent des nouveaux médias et des relations externes	plebel@acep-cape.ca
Liana Griffin	Coordonnatrice des approvisionnements	lgriffin@acep-cape.ca
Julie Courty	Coordonnatrice des services	jcourty@acep-cape.ca
Sylvie Francoeur	Coordonnatrice des services	sfrancoeur@acep-cape.ca
Sandi Wensink	Agente des finances	swensink@acep-cape.ca
Mark Courty	Adjoint à la paye et comptabilité	mcourty@acep-cape.ca
Sandra Patry	Adjointe à l'agente des finances	spatry@acep-cape.ca
Claude Archambault	Agent des relations de travail/Mobilisation	carchambault@acep-cape.ca
Anita Bangiricenge	Agente des relations de travail	abangiricenge@acep-cape.ca
Isabelle Borré	Agente de relations de travail	iborre@acep-cape.ca
Karen Brook	Agente des relations de travail	kbrook@acep-cape.ca
Isabelle Germain	Agente des relations de travail	igermain@acep-cape.ca
Bertrand Myre	Agent des relations de travail	bmyre@acep-cape.ca
Isabelle Petrin	Agente des relations de travail	ipetrin@acep-cape.ca
Yves Rochon	Agent des relations de travail	yrochon@acep-cape.ca
Lionel Saurette	Agent de relations de travail	lsaurette@acep-cape.ca
Claude Vézina	Agent des relations de travail	cvezina@acep-cape.ca
Jake Baizana	Agent des relations de travail	jbaizana@acep-cape.ca
Véronik Guy	Commis d'administration	vguy@acep-cape.ca
Chantale Lebel	Commis d'administration	clebel@acep-cape.ca
Christiane Pagé	Commis d'administration	cpagé@acep-cape.ca
Malinda Provost	Commis d'administration	mprovost@acep-cape.ca
Isabelle Gaetz	Commis d'administration	igaetz@acep-cape.ca
Suzanne Carré	Commis d'administration	scarre@acep-cape.ca
Sharon Wilson	Commis d'adhésion	swilson@acep-cape.ca
Gaston St-Onge	Réceptionniste	gstonge@acep-cape.ca